

# DIRECTIVES DE COMPÉTITION

## 2<sup>e</sup> Coupe Québec STR

24 et 25 janvier 2026

### GYMNASTIQUE QUÉBEC

3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4  
514-252-3043 / [www.gymqc.ca](http://www.gymqc.ca)  
Personne contact : Josée-Anne Adam  
[inscription@gymqc.ca](mailto:inscription@gymqc.ca)



### COMITÉ ORGANISATEUR

#### GYMNASKA-VOLTIGEURS

Directrice : Nancy Houle  
Courriel : [direction@gymnaskavoltigeurs.ca](mailto:direction@gymnaskavoltigeurs.ca)  
Site web : [www.gymnaskavoltigeurs.ca](http://www.gymnaskavoltigeurs.ca)



### LIEU

#### ÉCOLE CASAVANT / PAVILLON LÉO-SANCOUCY

700, Girouard est, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 2Y2

- [Lien Google Map](#)
- *Complexe sportif en arrière de l'école, entrée par la rue Girouard ou l'avenue Pratte Pratte*

### SERVICES AUX PARTICIPANTS

*(Athlètes, Spectateurs  
et Entraîneurs)*

#### HÉBERGEMENT

##### **Hôtel le Dauphin**

250, rue Daniel-Johnson O  
Saint-Hyacinthe, QC, J2S 7K7  
450-774-4418 / [Site web](#)  
*Petit déjeuner inclus\**

##### **Holiday Inn Express Sait-Hyacinthe**

1500, rue Daniel-Johnson Est  
Saint-Hyacinthe, QC, J2S 8W5  
450-251-1111 / [Site web](#)

##### **Sheraton St-Hyacinthe**

1315, rue Daniel-Johnson O  
Saint-Hyacinthe, QC, J2S 8C4  
450-250-5555 / [Site web](#)

## SERVICES AUX PARTICIPANTS

(Athlètes, Spectateurs et Entraîneurs)

### FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Aucun

### SERVICE MÉDICAL

Action Sport Physio Saint-Hyacinthe sera présent durant toute la durée de l'événement.

### ENTRAÎNEURS

Des collations seront offertes aux entraîneurs sur le plateau de compétition.

### AUTRES INFORMATIONS

- La boutique Éolie sera sur place, ainsi qu'un service de cantine avec collation et repas à vendre.
- Complexe sportif en arrière de l'école, entrée par la rue Girouard ou l'avenue Pratte Pratte.

## HORAIRE ET INSCRIPTION

(1 de 2)

- **Date limite d'inscription et de paiement : 12 décembre 2025**
- **Date de publication de l'horaire : 19 décembre 2025**
- **Frais d'inscription :**

STR (N1 à N4)	143,00 \$
STR (Novice/N5 et plus)	160,00 \$
Entraîneur	0,00 \$

- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **250 \$** par discipline
- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / athlète jusqu'à concurrence de **500 \$** par discipline
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 5 jours ouvrables avant le 1<sup>er</sup> jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / entraîneur
- **Frais de retard pour inscription tardive d'un entraîneur à moins de 24 heures avant le 1<sup>er</sup> jour de compétition** (facturés par GYMQC) : **100 \$** / entraîneur
- Les clubs ont **3 jours ouvrables** à la suite de la diffusion de l'horaire pour informer GYMQC d'un **conflit d'horaire** pour un athlète. Une fois cette période écoulée, une pénalité de **50 \$** par conflit d'horaire non déclaré sera facturée au club.
- **Demande de modification à l'horaire (non causé par un conflit) après la sortie de l'horaire** (facturés par GYMQC) : **50 \$** / athlète

### MODALITÉS DE PAIEMENT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION

1. Tous les clubs devront remplir le formulaire d'inscription via le système d'inscription GYMQC.
2. Ouvrez le fichier reçu par GYMQC et l'installer sur votre ordinateur.
  - a. Choisissez l'événement et le club.
  - b. Décochez les athlètes que vous ne désirez pas inscrire à l'événement.
  - c. Ajoutez les entraîneurs (veuillez noter que seulement les entraîneurs affiliés compétitifs sont disponibles dans le système.)
  - d. Si vous notez une erreur au niveau de l'année de naissance, la catégorie, le nom ou autre, contacter Christian Turp ([cturp@gymqc.ca](mailto:cturp@gymqc.ca)).
  - e. Cliquez sur "envoyer inscription".
  - f. Lire la procédure et condition.
  - g. Si vos données sont exactes, cliquez sur "Je confirme avoir vérifié les informations de mon club".
  - h. Enregistrez le fichier Excel au nom de votre club.
  - i. Envoyez le fichier Excel à GYMQC ([inscription@gymqc.ca](mailto:inscription@gymqc.ca)) ainsi qu'au comité organisateur ([evenements@gymnaskavoltigeurs.ca](mailto:evenements@gymnaskavoltigeurs.ca)).

## HORAIRE ET INSCRIPTION

(2 de 2)

### MODALITÉS DE PAIEMENT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION (suite)

3. Le paiement des inscriptions devra se faire :
  - a. Par chèque : Libellé au nom de « Club Gymnaska-Voltigeurs » et doit être retourné à l'adresse suivante : 16400 boul. Laflamme, Saint-Hyacinthe, QC, J2T3Z4.
  - b. Par virement bancaire :
    - Transit : 90044
    - Institution : 815
    - Folio : 3332863
4. Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
5. Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.
6. Il est possible de changer de catégorie jusqu'à 10 jours ouvrables avant la 1<sup>e</sup> journée de compétition, moyennant les frais indiqués dans ces directives.

## ANNULLATION

- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer, au comité organisateur ([evenements@gymnaskavoltigeurs.ca](mailto:evenements@gymnaskavoltigeurs.ca)) et à Gymnastique Québec ([inscription@gymqc.ca](mailto:inscription@gymqc.ca)), une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début des compétitions.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition. Les pièces acceptées sont les suivantes :
  - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
  - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes ;
  - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit OBLIGATOIREMENT accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.